

SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS

=====

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 MARS 2021

Le huit mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de Mirabel et Blacons, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 1^{er} mars 2021.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Damien LEYRAUD, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Philippe BERNA, Jean-Michel AUBERT, Laurence ALGOUD

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Denis BENOIT (suppléant de Frédéric TRON)

ABSENTS EXCUSES : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Philippe ROCHE

PARTICIPANTS : Florian LABAT, Caroline POSTAIRE

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 15/12/2021

UNANIMITE

2. Débat sur le rapport d'orientation budgétaire budget principal (23 800)

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que ce document est le premier document budgétaire construit par la nouvelle mandature.

Monsieur Sylvain FRANCOIS arrive en cours de séance (19h04)

Concernant le compte administratif 2020, Monsieur le Président rappelle les différents chiffres des dépenses de fonctionnement sur le budget eau et annonce l'arrêt d'un emprunt en cours en 2022 (environ 11 000€ d'échéance par an).

Il indique aux membres de l'assemblée qu'un emprunt était déjà prévu sur l'exercice 2020 mais n'a pas été contracté. Il est donc prévu de réaliser cet emprunt en 2021 en demandant la renégociation des emprunts en cours, sachant que les collectivités sont souvent pénalisées par les frais de reprise de ces emprunts.

Monsieur Jean Michel AUBERT précise que le SMPAS peut demander aux organismes prêteurs de racheter ces emprunts ou alors de demander la contractualisation d'un avenant.

Les taux de certains de ces emprunts sont en effet très élevés.

Monsieur Jean Michel AUBERT sera sollicité sur ce point.

Monsieur le Président rappelle les différentes recettes encaissées sur 2020 notamment la vente d'eau, les frais refacturés au SMEDG et les branchements des particuliers.

Monsieur le Président indique que c'est le budget principal qui porte les frais de personnel.

L'excédent constaté en 2020 est de 48 744.84€ mais à la clôture des résultats, cet excédent n'est plus que de 34 411.25€.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le budget assainissement est plus confortable avec des excédents constatés bien plus importants. Il précise également que les opérations sur les réseaux d'eau potable sont bien moins subventionnées actuellement que les opérations sur les réseaux d'assainissement.

Monsieur le Président évoque les principales dépenses d'investissement pour l'année 2020. Il rappelle le déficit antérieur constaté en 2019 (- 427 601.46€) correspondant à un investissement conséquent réalisé sur la commune de Mirabel et Blacons, à savoir le renouvellement des canalisations d'eau potable au quartier des Berthalais.

Monsieur le Président rappelle la conduite de l'étude KPMG vis-à-vis de l'intégration de la commune de Saillans en 2020 et les demandes faites auprès des communes membres pour les projets à venir sur la mandature 2020/2026.

L'établissement du budget 2021 se base sur les conclusions des différents schémas directeurs d'eau potables des 3 communes membres avant 2020.

Le schéma directeur d'eau potable pour la commune de Saillans devrait se terminer à l'été 2021.

Monsieur le Président propose donc 3 priorités sur le mandat (validé en bureau le 25 février dernier) :

1. La mise en œuvre de la télégestion sur la commune de Saillans.
2. La fiabilisation de la ressource en eau sur Saillans car actuellement une seule ressource existe (Chastel Arnaud). Un bouclage est aujourd'hui possible mais pas suffisant. L'idée serait de redimensionner les canalisations via l'alimentation du SMEDG.
3. Résorber les branchements défectueux sur Saillans. Le chiffrage préliminaire permet d'évaluer ces travaux à environ 800K€ mais ces chantiers impliquent également un investissement de la commune notamment en matière de réfection de son réseau d'eaux pluviales et de réfection de voirie.

Ce sont les lignes directrices qui permettront d'alimenter les différentes maquettes budgétaires pour le mandat 2020/2026.

Monsieur Denis BENOIT pense que les 2 premiers points sont possibles et qu'il est important d'avoir une équité de traitement entre les collectivités membres du syndicat.

Monsieur Philippe BERNA indique qu'il faut attendre la fin de la réalisation du schéma directeur d'eau potable pour savoir si une canalisation en diamètre 125 sera suffisante pour la fiabilisation de la ressource en eau et rappelle qu'une étude de la DDA a été faite à ce sujet en 2005.

Monsieur Jean Philippe ROCHE demande si la reprise des branchements est un projet réalisable sur la mandature au vue des montants.

Monsieur le Président annonce la tenue d'une réunion de travail sur le schéma directeur d'eau potable qui va annoncer le planning des travaux en fonction des montants financiers. L'objectif est effectivement d'avancer le plus possible, pendant ce mandat, sur ce point précis.

Monsieur Philippe BERNA pense qu'il est dommage pour les collectivités, de ne pas avoir profité des financements de l'agence de l'eau sur ces dossiers financés jusqu'en 2013.

Monsieur Denis BENOIT demande s'il n'est pas possible pour le SMPAS de profiter du plan de relance et indique qu'il faudrait se rapprocher de la ville de Crest qui a peut être monté des dossiers de demandes pour ces branchements.

Monsieur Florian LABAT indique qu'il faut argumenter sur la qualité de l'antenne et démontrer que cette dernière est fuyarde.

Monsieur le Président rappelle que l'opération du PUP Montmartel est une opération couteuse pour le SMPAS qui aura un reste à charge d'environ 100K€ sur le réseau d'eau potable. Ce dossier est l'une des raisons pour lequel il est nécessaire de contracter un emprunt à hauteur de 280K€ cette année.

Après cet exposé, Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques vis-à-vis de cette première présentation.

Monsieur Sébastien CHOUPAS demande si cet emprunt est un besoin structurel ou conjoncturel. Monsieur le Président indique que cet emprunt correspond à un besoin/investissement spécifique et que la fin à venir d'un emprunt sur ce budget va permettra de rééquilibrer les charges (- 11 000€ en 2023, et une prévision à + 20 000€/an pour 2022).

Monsieur Gilles MAGNON indique que Monsieur Philippe BERNA a proposé en bureau de jouer sur la trésorerie disponible (en moyenne 450K€ pour les 2 budgets confondus), pour ne pas contracter d'emprunt. Toutefois, les budgets étant séparés, et afin d'équilibrer le budget AEP, il est nécessaire d'inscrire cette ressource.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Caroline POSTAIRE pour la présentation des différents montants proposés au budget principal (eau potable) pour l'exercice 2021 sur les sections de fonctionnement et d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Président rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent à Monsieur le Président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Celle-ci doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Après avoir pris connaissance de ces dispositions et des documents budgétaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

3. Débat sur le rapport d'orientation budgétaire budget annexe (42 000)

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Caroline POSTAIRE pour la présentation des différents montants proposés au budget annexe (assainissement) pour l'exercice 2021 sur les sections de fonctionnement et d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Président indique que pour ce budget, 3 emprunts vont s'éteindre d'ici 2024 (- 33064 €) laissant une marge de manœuvre plus conséquente encore.

Monsieur Denis BENOIT demande si une dépense d'investissement est prévue notamment pour l'étude et les travaux de confortement du poste de relevage à Aouste à la confluence de la Drôme et de la Sye. En effet, ce poste de relevage est le 2^{ème} en termes de dimensionnement sur la commune d'Aouste sur Sye. La commune doit également protéger le chemin d'accès au-dessus. Une consultation pour une étude de géo détection est en cours (4 000€ HT environ). Monsieur le Président lui annonce qu'en effet cette dépense n'est pas inscrite mais que la maquette budgétaire prévoit des dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que la commune porterait le dossier et qu'un concours financier du SMPAS serait apporté.

Monsieur Denis BENOIT propose de contracter un emprunt pour réaliser l'opération des Bernards notamment. En effet, les taux, historiquement bas sont intéressants et il serait judicieux de garder la trésorerie nécessaire pour d'autres projets lorsque les taux d'intérêt seront plus élevés.

Monsieur le Président demande l'avis de l'assemblée.

Monsieur Jean Michel AUBERT suggère, lui aussi, de profiter de ces taux relativement bas, et de conserver une disponibilité de fonds pour des projets futurs, dès lors que l'argent sera plus cher.

Monsieur Sylvain FRANCOIS y est favorable. D'autres se positionnent, eux aussi, favorablement.

A la vue des différents avis exprimés, Monsieur le Président propose donc de contracter cet emprunt en fin d'année, avec un début de remboursement en 2022. Avis unanime de l'assemblée. Une demande sera effectuée auprès des organismes prêteurs.

Monsieur Philippe BERNA indique qu'il serait souhaitable de comparer le SMPAS avec d'autres collectivités sur la même strate de population afin de comparer les ratios.

Par ailleurs, il est demandé le calcul de la durée de désendettement pour chacun des 2 budgets, en fonction de la capacité d'autofinancement et de la dette en capital au premier janvier 2021.

Monsieur Florian LABAT ajoute que le schéma directeur d'assainissement pour la commune de Saillans sera certainement terminé fin 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Président rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent à Monsieur le Président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Celle-ci doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Après avoir pris connaissance de ces dispositions et des documents budgétaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Information : Néant

La séance est levée à 20h32

Le Président, Gilles MAGNON